

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)**

**MARCHE DE RÉALISATION ET INSTALLATION DES AMÉNAGEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE L’EXPOSITION**

**« Faux et faussaires »**

**SUR LE SITE DE PARIS DES ARCHIVES NATIONALES**

**Lot n°4 LOCATION ET INSTALLATION AUDIOVISUEL/MULTIMEDIA**

Personne publique, pouvoir adjudicateur et maître d’ouvrage :

Service à compétence nationale Archives nationales

59 rue Guynemer

90001

93383 Pierrefitte-sur-Seine cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :

Monsieur le Directeur des Archives nationales

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-59 à R.2191-62 du code de la commande publique :**

**Monsieur le Directeur des Archives nationales**

**Comptable assignataire des paiements :**

**Le chef du département comptable ministériel**

**Mode de consultation :**

**Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du code de la commande publique**

**1. DISPOSITIONS LIMINAIRES**

* 1. **Objet du marché**

Le présent lot 4 du marché a pour objet la location et l’installation des matériels audiovisuel et multimedia de l’exposition « *Faux et fausaires* » qui se tiendra aux Archives nationales, à l’hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris, du **15 octobre 2025 au 2 février 2026.**

Cette exposition, qui nécessite un aménagement des lieux et la réalisation de supports d’exposition spécifiques pour mettre en scène le parcours défini, présente environ 100 documents provenant principalement des Archives nationales ou empruntés à des services d’archives publiques, des musées, des collectionneurs privés français ou étrangers. Les documents seront présentés sur cimaises ou en vitrines.

Cette exposition s’inscrit dans le cadre de la politique d’action culturelle et de mise en valeur des Archives nationales sur son site de Paris.

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) définit les prestations relatives à la fourniture de matériel audiovisuel et les clauses spécifiques qui y sont assujetties.

* 1. **Propos de l’exposition**

Objet d’étude pour les sciences historiques et sociales, le faux est d’abord le produit d’une intention délictueuse. C’est comme tel qu’il se travestit, et sous ses habits controuvés qu’il est poursuivi.

De fait, la fabrication de faux – faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçon de marchandise – accompagne avec constance l’histoire des sociétés humaines. Rien qu’en France, la matière ne manque pas… Faussaires et forgeries prospèrent dans des domaines sans cesse plus divers, alors que s'instaurent de tierces instances entre les hommes : garantie d'origine de la marchandise, valeur faciale de la monnaie, authenticité d'un titre légal. Le rapide développement moderne, et surtout contemporain, de moyens d’information dispensant tout un chacun d’aller vérifier à la source est à l’origine de l’extraordinaire prolifération des « fake news » visant à façonner l’opinion publique dans le sens d’intérêts plus ou moins avouables.

Dès l’invention de la monnaie, l’autorité qui la frappait dut s’opposer à ceux qui, espérant créer à bon compte de la valeur, en faussaient le titre ; et ce n’est pas l’ébouillantage promis aux contrefacteurs médiévaux, puis la décapitation, qui retinrent d’entrer dans cette dangereuse et profitable carrière ! À moindre risque, un Bojarski y gagna même, dans les années 60’, une sorte de renommée.

Le faux en écriture publique fut de tout temps vigoureusement traqué et condamné par l’autorité dont la légitimité était ainsi engagée. Toutefois, dans certaines circonstances, les enjeux de paix publique et, dans les sociétés démocratiques, l’impératif moral de justice, ne rendent-ils pas le faux tolérable, voire recommandable ? C’est ainsi qu’on peut considérer les faux papiers fabriqués par les résistants durant les moments les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale.

La pratique de la contrefaçon commerciale est plus variée dans ses effets, mais part d’un même point : l’usurpation de brevet ou de façon. Mais si le produit contrefait nuit toujours au créateur original, il peut contenter un acheteur flatté par l’envie que suscite sa garde-robe, tandis que le médicament falsifié ne satisfait qu’illusoirement le malade qui y accroche son espoir de recouvrer la santé…

Les arts n’échappent pas à la forgerie, et si l’excellence du talent requis des faussaires rend l’aventure plus rare, les affaires ayant défrayé la chronique ne manquent pas : de la tiare prétendue du satrape Saïtapharnès à de trop pittoresques tanagras, des faux Rodin à d’inconnus Vlaminck, c’est autant de chef-d’œuvres d’habileté manuelle qui ont mis sur la sellette la crédibilité des experts, la fortune de collectionneurs ou la réputation de conservateurs.

Pas de faussaire sans dupe ! Le dupé, celui dont la vigilance est trompée et dont la crédulité, parfois, étonne… De ce duo on peut faire un trio puisqu’il faut y ajouter le représentant des organes de lutte et de répression que la société tente d’adapter en permanence : police, douanes, répression des fraudes, syndicats professionnels, justice interviennent pour faire tomber les faussaires. Ils s’adjoignent des experts, qui engagent leur réputation, et, grâce à des technologies de plus en plus pointues, dévoilent les falsifications, sachant qu’il existe et existera sans doute toujours une marge d’erreur…

L’antidote au faux, la « méthode critique », a fait beaucoup pour permettre de progresser aux hommes qu’anime le souci de la Vérité. Le *discrimen veri*, « moyen de distinguer l’authentique » est, sans aucun doute, toujours d’actualité. Entrez, regardez, lisez … et faites preuve « d’esprit critique » au meilleur sens du terme !

* 1. **1.3. Lieux d’exécution**

L’exposition se déroule sur le site historique des Archives nationales, à savoir l'hôtel de Soubise à Paris (60 rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris ) et plus particulièrement au premier étage :

-Le palier

-La Salle des Gardes

-La Chapelle

* 1. **1.4. Les acteurs du projet**

Les acteurs de ce projet sont :

* Le département à l’action culturelle et éducative des Archives nationales, à travers sont

équipe de documentation qui assure la coordination générale du projet, le commissariat technique et la régie des œuvres ; l’atelier de montage et d’encadrement qui assure le montage et l’accrochage des pièces exposées, ainsi que la coordination du travail des différents prestataires techniques.

Responsables : M. Régis LAPASIN, responsable du Service des expositions, Mme Marine BENOIT-BLAIN, commissaire technique de l’exposition et M. Jérôme POLITI, responsable de l’atelier de muséographie, M. Raymond DUCELIER, technicien d’art.

Les coordonnées exactes seront transmises au titulaire du marché dès notification.

* Le commissariat scientifique de l’exposition est assuré par Marie-Françoise Limon-Bonnet, directrice des fonds aux Archives nationales, Aude Roelly, cheffe du département Exécutif et Législatif aux Archives nationales, Arnaud Manas, chef du service du patrimoine historique et des archives, à la Banque de France.
* La conception scénographique et graphique ainsi que le suivi de réalisation du projet sont assurées par l’agence Græphème (scénographe mandataire). Elle sera le principal interlocuteur du titulaire du présent marché. Les coordonnées précises des interlocuteurs seront fournies au titulaire du marché dès notification.

Le titulaire travaillera en collaboration étroite avec le scénographe et le graphiste de l’exposition qui veilleront à ce que la mise en œuvre de la mission respecte les impératifs techniques et esthétiques de l’exposition.

* 1. **1.5. Calendrier d’exécution**

Le calendrier prévisionnel d’exécution est annexé au présent CCTP (Annexe n°10\_Calendrier). Il sera daté et définitif lors de la réunion de coordination indiquée au CCAP.

**2. PRESTATIONS OBJETS DU LOT 4**

* 1. **2.1. Champ de la prestation**

Ce lot comprend :

* L’installation, le raccordement (câblage compris) et la mise en route des éléments décrits ci-dessous (voir 2.2) ;
* l’installation, le raccordement (câblage compris) et la mise en route du matériel fourni par les Archives nationales ;
* l’implantation et la mise en route des programmes ;
* la maintenance et la dépose de l'ensemble du matériel.

À l’issue de sa prestation, le titulaire devra remettre un dossier reprenant l’ensemble des prestations exécutées : fiches techniques et garanties des matériels fournis, ainsi que toutes autres notices nécessaires à l’exploitation et à l’entretien de l’exposition.

La visualisation du dispositif dans son ensemble se trouve dans Annexe 9\_Lot 4\_Audiovisuelau présent CCTP.

Si les dispositifs le nécessitent, le titulaire devra faire intervenir à ses frais les bureaux de contrôle technique compétents afin de garantir la conformité aux normes des installations proposées.

* 1. **2.2. Détail des prestations attendues pour le lot n°4**

1. **Prise en main du projet**

* La prise de connaissance du projet et plus particulièrement de l'implantation des dispositifs dans les éléments structurels de la scénographie ;
* Les études préliminaires à l'approvisionnement et l'installation des dispositifs en adéquation avec le projet scénographique ;
* Les plans d’atelier, les plans et documents jugés indispensables par le maitre d’ouvrage ou ses représentants ;
* La présentation des équipements soumis à la validation du maitre d’ouvrage ;
* La fourniture des fiches techniques des différents équipements + P.V. classement feu ;
* La réalisation de tests notamment sur les dispositifs audiovisuels.

1. **Approvisionnement**

* La fourniture du matériel en location.
* L'emballage, le transport et la livraison du matériel sur le site des Archives nationales ;
* Le déchargement et la mise à pied d’œuvre du matériel sur le site des Archives nationales.

1. **Installation du matériel**

* L'installation des équipements et matériels ;
* La coordination des prestations d'installation avec l'ensemble des autres lots du présent marché ;
* Les travaux de fixations, câblages, et raccordements des équipements ;
* La protection des sols des espaces de chantier et d’exposition ;
* La protection des matériels, équipements et installations jusqu’à réception des prestations ;
* La remise en état éventuelle des existants endommagés pendant l’exécution des prestations ;
* Les vérifications, réglages, tests, mesures et essais divers des installations ;
* Les essais à blanc des installations complètes ;
* La mise au point des installations conformément à leur description détaillée ci-dessous ;
* Le chargement des contenus ;
* Le réglage des équipements en collaboration avec le scénographe et avec les commissaires de l’exposition ;
* Le paramétrage des installations pour leur fonctionnement régulier ;
* La fourniture des matériels, consommables et composants spéciaux éventuels nécessaires aux essais, réceptions et mises en service ;
* La protection de tous les matériels, équipements et installations réceptionnés et mis en place.

1. **Exploitation**

* Le titulaire a la charge de la maintenance toute la durée de l’exposition, soit 4 mois minimum (interventions sous 48 heures)
* La rédaction des fiches de réception (main d’œuvre et matériel) ;
* Les essais de réception et la mise en service (VA et VSR) ;
* Les notices techniques descriptives des équipements installés ainsi que la rédaction des procédures nécessaires à l'exploitation et à la maintenance de ces installations (DOE) ;
* La fourniture des matériels, consommables et composants spéciaux éventuels nécessaires à la maintenance des installations pour toute la durée de présentation de l'exposition. S'agissant d'une exposition temporaire, le délai entre la déclaration par l’Établissement ou toute autre personne habilitée du dysfonctionnement et la remise en état de fonctionnement par le titulaire ne devra pas excéder vingt-quatre (24) heures, et ce pendant toute la durée de présentation de l’exposition ;
* Le réapprovisionnement en pièces de rechange et consommables sera garanti pour toute la durée de présentation de l'exposition ;
* D'une manière générale, tous les frais en personnel et en matériel dus à des suppressions, adjonctions ou modifications résultant d'erreurs, de retards ou d'omissions de la part du titulaire du lot n°4 seront à la charge exclusive de ce dernier.

1. **Démontage**

* Le démontage des matériels, équipements et installations et leur reprise,
* Le nettoyage de l’ensemble et la remise en état des existants qui auraient été endommagés.
  + **2.3. Location du matériel, installation et programmation audiovisuelle**

Le titulaire devra fournir l’ensemble des matériels et équipements listés au présent article.

Tous les matériels seront à fournir en location, **sauf indication contraire**. Tous les matériels seront à fournir en parfait état visuel et de fonctionnement.

**LISTE DES DISPOSITIFS AUDIOVISUELS :**

**AV1**

Fourniture en location des éléments suivants :

* Installation et raccordement d'un écran 32’’ en applique sur panneau menuisé, cache-écran **fourni par les Archives nationales** et repeints par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni,
* Fourniture, installation et raccordement d'une réglette sonore pour son ouvert directif

**AV2** :

Fourniture en location des éléments suivants :

* 1 installation et raccordement d'une tablette numérique 16’’, applique sur panneau menuisé, cache-écran fourni par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni,

**AV3** :

Fourniture en location des éléments suivants :

* 1 installation et raccordement d'un écran 24’’, sur la table type PL1, cache-écran fourni par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni
* 2 mono écouteurs

**AV4** :

Fourniture en location des éléments suivants :

* 1 installation et raccordement d'un écran 32’’, en applique sur un panneau menuisé avec cache-écran **fourni par les Archives nationales** et repeints par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni
* 2 mono écouteurs

**AV5**

Fourniture en location des éléments suivants :

* 1 installation et raccordement d'un écran 32’’, en applique sur un panneau menuisé avec cache-écran **fourni par les Archives nationales** et repeints par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni
* 2 mono écouteurs

**AV6**

Fourniture en location des éléments suivants :

* 1 installation et raccordement d'un écran 13’’, sur la table type PL2, cache-écran **fourni par les Archives nationales** et repeints par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni
* 2 mono écouteurs

**AV7**

Fourniture en location des éléments suivants :

* 1 installation et raccordement d'un écran 55’’ en applique sur la cimaise, cache-écran **fourni par les Archives nationales** et repeints par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni
* 1 haut parleur encastrable

**AV8**

Fourniture en location des éléments suivants :

* 1 installation et raccordement d'un écran 32’’ en applique sur panneau menuisé, cache-écran **fourni par les Archives nationales** et repeints par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni
* 2 mono écouteurs

**AV9**

Fourniture en location des éléments suivants :

* 1 installation et raccordement d'un écran 32’’ en applique sur panneau menuisé, cache-écran fourni par le lot 1 Aménagement, interface à prévoir.
* 1 équipement de stockage type *player* HD « *BrightSign* » ou « équivalent », avec support amovible ou non, compatible avec le fichier fourni

**Localisation :**

Plan de repérage des dispositifs audiovisuels **(**Annexe 9 \_Lot 4\_Plan multi-média**)**

La prestation inclut tous supports et câbles nécessaires à la bonne réalisation des AV.

La fourniture inclut la livraison, la pose, le raccordement, la mise en marche et la dépose. Le démarrage des écrans et players audio / vidéo doit pouvoir se faire automatiquement dès le moment où ils sont alimentés électriquement. Ils doivent fonctionner en boucle.

1. **3. INTERFACES AVEC LES AUTRES ENTREPRISES**

Le titulaire du lot n°4 se rapprochera du lot n°1 (aménagement) pour le dimensionnement de l’intégration des dispositifs dans les structures et mobiliers scénographiques suivant le planning de mise en œuvre. Il fournira les fiches techniques précisant les dimensions des écrans proposés et mettra à disposition du lot 1 un exemplaire de chaque type d’audiovisuels proposés.

L’intégration de ces éléments devra garantir un accès aux équipements pour les réglages et les opérations de maintenance.

**Le titulaire du lot n°3 (électricité/éclairage) assurera dans son lot le passage des câbles d’alimentation électrique des audiovisuels.**

Une interaction entre le présent lot n°4 et le lot n°3 (électricité-éclairage) devra être réalisée pour l’acheminement des arrivées électriques des dispositifs audiovisuels.

Les fichiers images et sons sont fournis par les Archives nationales. Le titulaire se rapprochera des Archives nationales pour s’assurer de la compatibilité du matériel avec les types de format des contenus audiovisuel/multimédia produits.

Le titulaire devra assister le maître d’ouvrage pour la première intégration des contenus et effectuer les éventuels réglages et paramétrages nécessaires.

Le titulaire devra s’assurer que l'ensemble des dispositifs de son lot s’intègrent parfaitement en termes de technique et d’esthétique dans la scénographie générale : il est donc exigé une exécution et une finition parfaite dans les moindres détails en concertation avec :

* le maître d'ouvrage et le scénographe
* Lot 1 : l'entreprise d'agencement scénographique, menuiserie/peinture
* Lot 2 : l’entreprise qui gère les impressions graphiques
* Lot 3 : l’entreprise qui gère l’éclairage

En effet, le titulaire du présent lot et les entreprises évoquées ci-dessus sont appelés à concourir à la finalisation d’un même ouvrage, chacun d’eux devant se tenir au courant de l’ensemble des travaux, s’entendre avec l’autre sur ce qu’ils ont de commun, reconnaître par avance tout ce qui intéresse leur exécution, fournir les indications nécessaires à l’exécution de leurs propres travaux, s’assurer qu’elles sont suivies, et, en cas de contestation en référer au scénographe et/ou au maître d’ouvrage.

L’intégration des dispositifs audiovisuels sera réalisée in situ après les travaux d'agencement/peinture et en parallèle de la pose du graphisme. Aussi l'intégration du matériel doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les ouvrages.

**4. CONTRAINTES PROPRES AU SITE DE L’EXPOSITION**

L’exposition est installée dans la Galle des Gardes et la Chapelle, au premier étage de l'hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris. Le seul mode d’accès au premier étage de l’hôtel est un grand escalier en pierres de taille (largeur de l’escalier : 3 mètres), comprenant une quarantaine de marches avec un palier intermédiaire.

La manutention, le montage et le démontage de l’ensemble des structures, etc. à l’intérieur de l’hôtel de Soubise se feront avec la mise en place d’un passage de sécurité, par le titulaire du lot n°1, pour le public accédant aux différents salons attenants aux salles d’exposition.

L’accès au site de l’hôtel de Soubise par un ou des véhicule(s) est soumis aux contraintes suivantes :

– accès obligatoire par la porte d’entrée du 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris ; dimensions de la porte : H. 4,75 m x L. 2,40 m ;

– manœuvre difficile pour tourner de la rue vers la porte d’entrée du 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris ;

– une fois dans la cour de l’hôtel de Soubise, accès obligatoire par la porte d’entrée de l’hôtel de Soubise ; dimensions de la porte : H. 2,47 m x L. 1,55 m ; nécessité de gravir, avant de pouvoir accéder à la porte elle-même, deux marches, puis un palier, puis une marche ;

– une fois l’escalier gravi, accès obligatoire par la porte d’entrée de la salle des gardes ; dimensions de la porte : H. 3,63 m x L. 1,50 m.

La salle des gardes HSP 915 cm. La chapelle HSP 362 cm.

La manutention, le montage et le démontage de l’ensemble des structures, etc. à l’intérieur de l’hôtel de Soubise se feront du lundi au vendredi inclus (amplitude horaire : de 08h00 à 18h00). La salle des Gardes commandant l’accès aux salons classés des appartements de la princesse de Soubise, il est demandé au prestataire de ménager, tant que cela est possible et lorsque les conditions de sécurité sont respectées, le passage du public à travers la salle d’exposition pendant le travail de construction sur site.

Le titulaire devra respecter les consignes de sécurités jointes au dossier de consultation. Un mois avant le début du chantier, une visite préalable commune sera fixée par les Archives nationales. Cette visite est obligatoire. Elle servira à l'élaboration et à la signature d'un plan de prévention rédigé par l'assistant de prévention des Archives nationales.

**La configuration générale des lieux et les spécificités induites sont réputées connues des entreprises.**

**5. MODALITÉS TECHNIQUES D’EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

* + **5.1. Documents généraux**

Les aménagements, équipements et dispositifs sont installés dans un établissement recevant du public. Toutes les lois, les règlements et normes applicables à ce type d’établissement sont réputés connues et prises en compte dans la mise au point technique du projet et appliquées lors de la réalisation – pose.

* + **5.2. Respect des normes**

Toutes les normes françaises et européennes ou équivalent intéressant directement ou indirectement la réalisation et l’installation sont applicables et prises en compte par les entreprises en particulier celles des ERP, ainsi que la législation permettant l'accueil de personnes handicapées (tous types de handicap).

Les entreprises devront utiliser des matériaux dont le classement feu correspond aux normes en vigueur dans un ERP 1 de type Y, 3ème catégorie. Il sera demandé aux entreprises avant le début de la fabrication de fournir tous les procès-verbaux de classement au feu des différents matériaux.

Les matériaux et les mises en œuvre doivent satisfaire aux dispositions portées par les Normes Européennes et Françaises (N.F) publiées par l’Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel ou équivalent.

L’attention des entreprises est portée sur la nécessaire solidité et la fiabilité des fournitures qui se trouveront dans une zone de forte fréquentation.

* + **5.3. Objets et modalités de la prestation**

La prestation inclut toutes les opérations de mise au point, fabrication, transport, installation sur site et dépose. La prestation inclut la mise en place de l'ensemble des dispositifs, et le réglage sur site des projecteurs avec les extraits installés.

La prestation n’inclut pas l’acquisition et le montage des extraits vidéo en salle des gardes, réalisés par le service audiovisuel des Archives nationales.

Les documents à remettre par le titulaire sont, au stade de la mise au point, les fiches techniques des appareils. Il est rappelé que tous les dispositifs devront avoir été validés avant mise en fabrication.

* + **5.4. Respect de l’esthétique**

L’ensemble des alimentations sera le plus discret possible. Les intégrations devront être réalisées de telle façon que les cordons de raccordements ne soient pas visibles. Les câbles passeront à l’intérieur des cloisons creuses (coordination nécessaire avec le lot 1). Lorsque cette solution ne sera pas possible (cimaises existantes), les câbles passeront sous goulottes laquées de la couleur des murs le cas échéant.

* + **5.5. Nettoyage du chantier**

Le titulaire est tenu de nettoyer après chacune de ses interventions et d’évacuer les déchets produits lors de la mise en œuvre (emballages) et de la maintenance (matériels usagés) en respectant les filières de tri appropriées.